

MAIRIE DE VERDUN-EN-LAURAGAIS

CONSEIL MUNICIPAL 10 avril 2019 Compte rendu sommaire

Présents : M. de PRADIER d'AGRAIN Armand, MONTECH Gérard, VIDAL Monique, ANDRAUD Frédéric, BAILLOU Philippe, CALVEL Thierry, MONSERAT Laurent, GUIRAUD Gaëlle, VIALADE Sophie.

Absents (représentés) :

Absents : VIALADE Régis.

○ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION - AFFECTATION DES RESULTATS - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS :

Budget Principal :

Déficit d'investissement : 101 266,39 €

Excédent de fonctionnement : 507 855,30 €

Excédent réel comptable au 31/12/18 : 406 588,91 €

Budget Village Vacances :

Excédent de fonctionnement : 103 053,81 €

Excédent réel comptable au 31/12/18 : 103 053,81 €

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion de la trésorerie et vote les comptes administratifs 2018.

○ VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes aux associations verdunoises :

- | | |
|------------------------------------|----------------------------------|
| - ACCA : 200 € | - Histoire et Patrimoine : 600 € |
| - Chanteurs Montagne Noire : 300 € | - CAUE11 : 65€ |
| - Club des Aînés : 600 € | - Association Sportive : 500€ |
| - Comité des fêtes : 3000 € | |

○ VOTE DES BUDGETS

Budget Communal :

Fonctionnement Recettes - Dépenses : 793 516,72 €

Investissement Recettes - Dépenses : 496 909,39 €

Le conseil municipal approuve le budget 2019. (Pour : 5 / Contre : 0 / Abstentions : 3)

Budget Village Vacances :

Fonctionnement Recettes - Dépenses : 117 053,81 €

Investissement Recettes - Dépenses : 60 000 €

Le conseil municipal approuve le budget 2019. (Pour : 8 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

○ TAUX D'IMPOSITION DE LA COMMUNE :

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition de la commune :

- Taxe d'habitation : 15.90%
- Foncier bâti : 23.44%
- Foncier non bâti : 123.97%

○ OUVERTURE- TARIFS PISCINE MUNICIPALE ETE 2019:

Le conseil municipal décide que la piscine municipale sera ouverte au public du 1^{er} juillet au 01 septembre 2019 inclus. Le conseil municipal décide que les tarifs des tickets d'entrée ne seront pas modifiés (Tickets A : 2.00 € le ticket, Tickets B : 1.00 € le ticket, Tickets C : 1.50 € le ticket (vendus par carnet de 10 tickets, soit 15.00 € le carnet), Tickets D : 0.70 € le ticket (vendus par carnet de 10 tickets, soit 7.00 € le carnet).

○ **OUVERTURE DES POSTES DE SAISONNIERS :**

Le conseil municipal décide de la création de trois postes saisonniers pour la piscine municipale pour la période estivale du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2019 inclus : deux postes d'éducateur des Activités Physiques et Sportives (maitre-nageur-sauveteur) à raison de 35h/semaine et un poste d'agent d'accueil pour la billetterie à raison de 35h/semaine.

○ **CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE REAMENAGEMENT INTERIEUR DE L'EGLISE :**

Le conseil municipal décide de surseoir à la décision et sollicite la saisine de la commission des travaux pour l'étude de la proposition.

○ **ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE DU SYADEN :**

Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement d'achat d'électricité du Syaden.

Fait à VERDUN-EN-LAURAGAIS, le 12 avril 2019

Le Maire

